



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Facebook : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nLJ0ijb9dVnMQ>

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE



Commune de Guémé

Ce projet est financé par
l'Union Européenne

Ce projet est mis en œuvre par
le Centre Technique de la Forêt
Communale (CTFC)

De Janvier à Décembre 2020

TABLE DES MATIERES

Table des matières

| | |
|--|---|
| TABLE DES MATIERES | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 2 |
| LISTE DES ANNEXES | 2 |
| LISTE DES ACRONYMES | 3 |
| 1. Description | 4 |
| 2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l’Action et des résultats | 5 |
| 2.1. Résumé de l’Action..... | 5 |
| 3. Les effets attendus de l’Action..... | 6 |
| 4. Produits réalisés..... | 6 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Sites reboisés à Guémé..... | 7 |
| Tableau 2 : Sites des plantations d’alignement reboisés à Guémé..... | 8 |
| Tableau 3 : Synthèse des résultats directs 1.1 | 8 |
| Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières à Guémé | 9 |
| Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre à Guémé..... | 9 |
| Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1 | 10 |

LISTE DES ANNEXES

| | |
|--|----|
| Annexe 1 : Relations / Nature des partenariats à Guémé dans le cadre du projet R1400 | 12 |
| Annexe 2 : Sites de reboisement et essences plantées à ce jour..... | 12 |
| Annexe 3 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement | 13 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-----------|---|
| ACFCAM | Association des Commune Forestières du Cameroun |
| AFCOM | African Commodities S.A |
| ANAFOR | Agence Nationale d'Appui au développement Forestier |
| APV/FLEGT | Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade" |
| BM | Banque Mondiale |
| CAON | Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National |
| C2D | Contrat Désendettement et Développement |
| CFC | Cellule de Foresterie Communale |
| CPF | Comités Paysans-Forêt |
| CSI | Centre de Santé Intégré |
| CTFC | Centre Technique de la Forêt Communale |
| DAO | Dossier d'Appels d'Offres |
| FC | Forêt Communale |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FNCoFor | Fédération Nationale des Communes Forestières de France |
| GIC | Groupe d'Initiative Commune |
| Ha | Hectare |
| IOV | Indicateur Objectivement vérifiable |
| IRAD | Institut de Recherche Agricole pour le Développement |
| KfW | Kreditanstalt fur Wiederaufbau |
| Km | Kilomètre |
| MINEPAT | Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| MINEPDED | Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable |
| MINFOF | Ministère des Forêts et de la Faune |
| MoU | Mémoire d'entente |
| NB | Nota Bene |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PAMFOR | Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier |
| PCD | Plan Communal de Développement |
| PDR-EN | Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord |
| PRED-EN | Programme de Restauration des Ecosystèmes Dégradés de la Région de l'Extrême-Nord |
| PNDP | Programme National de Développement Participatif |
| PPP | Partenariat Public - Privé |
| PROCIVIS | Programme d'Appui à la Citoyenneté Active |
| PSFE | Programme Sectoriel Forêt Environnement |
| PTAB | Plan de Travail Annuel Budgétisé |
| REDD+ | Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation et aux rôles joués par la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone |
| SDE | Service Déconcentré de l'Etat |
| SVF | Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT |
| TdR | Termes de Référence |
| UE | Union Européenne |
| ZS | Zone de savane Sèche |
| ZT | Zone de Transition |

1. Description

- 1.1. **Nom du coordonnateur du contrat de subvention**: OBIEGNI Thomas Dupont.
- 1.2. **Nom et fonction de la personne de contact**: KEMAJOU Bodelaire – Directeur du CTFC.
- 1.3. **Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action**:

Nom du bénéficiaire de l'Action: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

- 1.4. **Intitulé de l'Action**: « Reboisement 1400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.
- 1.5. **Numéro du contrat**: N° CRIS : 2018/400-359.
- 1.6. **Date de début et date de fin de la période de référence** : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.
- 1.7. **Pays ou région(s) cible(s)**: République du Cameroun.
- 1.8. **Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles**¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):

Les dix-huit (18) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les onze (11) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Kousséri et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes précitées.

- 1.9. **Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7)**: République du Cameroun, dans dix-huit (18) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua : Commune de Nyambaka ;

Région du Centre : Communes de Ndikiniméki et de Yoko ;

Région de l'Est : Commune de Dimako ;

Région de l'Extrême-Nord : Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza, Mora et Kousséri ;

Région du Nord : Communes de Lagdo et de Pitoa ;

Région du Nord-Ouest : Commune de Tubah ;

Région de l'Ouest : Communes de Bangangté et de Tonga.

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lequel(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats

2.1. Résumé de l'Action

Le projet de reboisement de 1400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action a engendré des effets positifs au cours de cette période reporting. Plusieurs opérations de reboisement ont été engagées pour préparer la campagne sylvicole de 2020. Toutefois, l'Action a permis aux Communes bénéficiaires de sauver certains sites de 2019 confrontés aux effets de la COVID-19. Malgré cette pandémie dont le confinement a impacté les activités de regarnis, d'entretien, d'arrosage et de sécurisation, on a pu réaliser sur ces plantations mises en place par les Communes en 2019 : **530,33 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **846,76 ha plantés en zone de savane sèche**, soit **un taux de survie des plants de 62,63 %** et **169,5 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **276,5 ha plantées en zone de transition**, soit **un taux de survie des plants de 61,30%**.

Au cours de cette période, la plupart des Communes cibles ont mis en place des pépinières, acquis des plants et démarré les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre sur des espaces retenus. Au stade actuel, elles ont engagé les opérations d'entretien, de sécurisation et d'arrosage des sites reboisés. Les équipes techniques communales sont à pieds d'œuvre pour assurer la réussite du Projet, avec l'accompagnement du CTFC, des Agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du MINFOF, du MINEPDED, du MINAT et du MINDDEVEL, des Chefs traditionnels et des Chefs d'établissements scolaires et sanitaires. Au cours de cette saison sylvicole 2020, **1 328,22 ha plantés en plein + 32 743 m de haie vive en plantation d'alignement en zone de savane sèche. Tandis que 272,5 ha plantés en plein + 35 700 m de plantation d'ornementaux en zone de transition.**

En somme, la superficie totale cumulée à jour dans les deux zones d'intervention de l'Action sur des espaces dégradés a largement dépassé les objectifs du projet. Nous avons atteint les **2 300,55 ha de plantations en plein et 68 443 m de plantation d'alignement** (Superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 + Superficies mises en terre en 2020).

Plus de **3 000 emplois saisonniers** ont été créés et près de **378 357.28 € (248 186 107 Francs CFA)** de subventions ont été allouées aux Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement au cours de cette période de reporting. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires et d'intervention des Communes bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers. Le projet est devenu en zone de savane sèche, le 1^{er} employeur saisonnier et permanent dans les Communes cibles.

D'autre part, l'ACFCAM/CTFC a encouragé les Communes bénéficiaires à promouvoir des partenariats avec des entreprises, des agriculteurs locaux, des Centres de santé intégrée et des établissements scolaires afin d'aller au-delà des objectifs attendus en termes de superficies et de taux de survie des plants. Ces partenariats vont contribuer à garantir une meilleure sécurisation et un entretien durable des espaces plantés dans les divers sites reboisés.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de cette période, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront largement atteints et dépassés.

3. Les effets attendus de l'Action

A titre de rappel, les effets attendus de l'Action à travers le projet reboisement 1400 ha, sont les suivants :

- Contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les Communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts ;
- Créer des emplois² dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée ;
- Générer des revenus : une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la Commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc. ;
- Promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
- Organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ;
- Renforcer les compétences des Communes, des ONG locales et des particuliers ;
- Améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies ;
- Offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c'est-à-dire, soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savane) et garantir le succès des activités ;
- Structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les Communes cibles ;
- Permettre de renforcer à terme, la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c'est-à-dire, contribuer à mettre en œuvre l'APV/FLEGT).

4. Produits réalisés

Les opérations de plantation sont réalisées sur des sites qui sont reconnus comme des territoires communaux ou communautaires, c'est-à-dire juridiquement ou administrativement sécurisés. Des réunions de concertation ont été organisées et des procès-verbaux tenus avec les autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les populations riveraines pour l'usage des sites communautaires. Compte tenu du fait que la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes, l'Action a encouragé des projets pilotes de plantations locales et des plantations sur des espaces publics (Ecoles primaires, Lycées, Centres de santé, Chefferies, etc.). Les Communes ont également contribué aux activités par des financements directs en numéraire et en nature.

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. *IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.*

❑ En ce qui concerne la formalisation des partenariats avec les Communes :

L'ACFCAM a signé des mémorandums d'entente (MoU) avec dix-huit (18) Communes cibles, dont onze (11) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Kousséri sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

²A court terme : faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.

A titre de rappel, il est indiqué dans le contrat de subvention (1.2.1.4. Effets attendus), que l’Action contribuera à offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (afin de soutenir les coûts élevés d’entretien des plantations) et garantir le succès des activités.

Par ailleurs, l’Action doit améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies.

A cet effet, dans de toutes nos zones d’intervention, où la Commune n’est pas propriétaire des sites, il y a un partenariat mis sur pieds entre la Commune et les agriculteurs locaux, qui travaillent en synergie avec les équipes techniques communales pour la promotion des cultures intercalaires à l’intérieur des plantations mises en place par l’Action et la mise à disposition de leurs sites (champs communautaires ou concessions privées) pour étendre les plantations prévues dans le cadre du Projet R1400, qui, quant à lui, finance les opérations de défrichage, de mise en terre des plants et les traitements phytosanitaires. Ces partenaires locaux font des cultures intercalaires et participent ainsi à l’entretien des plantations mises en place, en contrepartie d’un pourcentage de produits à prélever lors de la production des arbres plantés. Ces partenariats entre les Communes et les agriculteurs locaux, apportent une garantie sur la pérennité du Projet R1400 et intéresse les parties prenantes qui partageront les produits issus de l’exploitation avec la Mairie.

Le projet « Reboisement 1400 » a aussi développé des synergies entre certaines Communes bénéficiaires et certains Chefs d’établissements scolaires, les Chefs de centres de santé intégrée et chefferies traditionnelles pour la mise en œuvre de leurs activités de reboisement et d’entretien des plantations sur la durée. Il en est ainsi par exemple de : **Dimako, Bangangté, Tonga, Ndikiniméki, Yoko, Mogodé, Koza, Guémé, Yagoua, Mokolo et Kousséri.**

Par ailleurs, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi, l’entretien, l’arrosage et la sécurisation des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l’itinéraire technique de mise en place d’une pépinière d’Anacardiens et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

□ S’agissant de l’état des lieux des sites à reboiser dans les Communes :

Au cours de cette période, un état des lieux de tous les sites reboisé a été élaboré et consigné dans les rapports de mission et d’exécution de l’Action. L’Action a également proposé pour chaque Commune cible, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 1 : Sites reboisés à Guémé

| Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche | Sites reboisés Année sylvicole 2020 | Superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 | Superficies mises en terre en 2020 |
|---|--|--|------------------------------------|
| Guémé | Reboisement mixte (association de l’Anacardiens avec des cultures vivrières) et en plein des espaces dégradés des villages : Guemere, Gabaraye, Widigue, Dingue, Dabaye et regarnis des anciennes plantations de 2019. | 6 ha | 89 ha |

Tableau 2 : Sites des plantations d'alignement reboisés à Guémé

NB : La mesure d'appréciation des plantations linéaires s'évalue en mètre linéaire.

| Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche | Distances reboisées en plantation d'alignement Année sylvicole 2020 | Nombres de plants mis en terre et en mètres linéaire |
|---|--|--|
| Guémé | Haie vive constituée de 1300 plants de Neemiers (avec écartement de 5m x 5m) | Haie vive de 1300 plants |

Commentaires :

A cause des risques qui se sont accrus sur certains sites reboisés en 2019 (confinement dû à la COVID-19, inondations, feux de brousse, vandalisme), les regarnis en 2020 ont uniquement été concentrés sur des espaces plantés en 2019 offrant le moins de risques.

Sur les plantations mises en place en zone de savane sèche en 2019, on a enregistré un taux de survie total des plants de **62,63% pour des raisons invoquées plus haut**. Toutefois, nous avons corrigé ces écarts avec les regarnis et plantations de 2020. Nous évaluerons le taux définitif de survie de toutes ces plantations d'ici 2021.

Tableau 3 : Synthèse des résultats directs 1.1

| N° | Commune bénéficiaire | Résultats obtenus |
|-----------------------------|----------------------|---|
| Zone de savane sèche | | |
| 1 | Guémé | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les établissements scolaires ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours. |

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.
IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.

❑ Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Durant toute cette année 2020, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité sur des superficies variées. La Commune de Guémé a réalisé cette activité sur 89 ha.

❑ S’agissant de l’acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :

Tableau 2 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières à Guémé

| Désignation | Quantités |
|--|---------------------------------------|
| Dotation des sachets | 22 000 |
| Plants disponibles en pépinière | 13 812 plants forestiers et fruitiers |
| Acquisition des plants | 0 |

❑ En ce qui concerne la préparation du terrain et la mise en terre des plants :

La mise en terre et les regarnis des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d’acquisition des plants pour certaines, ont commencé les opérations de mise en terre depuis mi-juin 2020.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 3 : Superficies préparées et mise en terre à Guémé

| Désignation | Observations |
|--|---|
| Superficies préparées et mises en terre en 2020 | Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre réalisée sur 89 ha |

❑ Concernant l’organisation, la gestion de l’entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :

Comme l’année dernière, les communautés riveraines des Communes bénéficiaires ont été mobilisées et sensibilisées dès le lancement des opérations de reboisement, pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison. Grâce au partenariat local entre les Communes bénéficiaires et les agriculteurs locaux, l’Action a appuyé les opérations de reboisement (défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre) effectuées par ces agriculteurs locaux et intensifié cette collaboration jusqu’aux opérations de regarnis, d’arrosage et de sécurisation des nouvelles et anciennes plantations en cours. Préalablement, l’Action a accompagné les Communes bénéficiaires dans leurs campagnes de sensibilisation des populations locales, animées par des personnes ressources comme les Conseillers municipaux, les sectoriels concernés (MINFOF, MINEPDED, MINATD, MINDDEVEL), des Chefs traditionnels, les Chefs d’établissements scolaires et sanitaires publics et des médias, sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l’homme, les droits de l’enfant et des minorités, l’égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l’implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre la Covid-19, etc.

Les traitements phytosanitaires (insecticides contre les termitières), la fertilisation en engrais pour l’enrichissement des sols des sites reboisés et la conduite des anciennes et nouvelles plantations ont été effectués au cours du second semestre.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés (mise en place d’une clôture en fil barbelés) et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, qui luttent contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le

pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feu autour des sites reboisés pour faire face aux feux de brousse, lutter contre les prédateurs comme les termites, et éviter le piétement des plants par les grands et petits ruminants etc. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage (défricher et brûler les herbes sur une largeur de 10 mètres autour du site) sur le pourtour de chaque plant sur un rayon d'un mètre environ, afin d'éviter la concurrence herbacée, les attaques des termites et de toute forme de prédateurs rongeurs.

En zone de savane sèche, les Communes cibles ont mis en place des branches d'épineux et/ou des briquettes autour pour protéger individuellement les plants mis en terre.

Enfin, adent du bétail, les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants, ont été préconisées comme technique aux équipes techniques communales pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

❑ **Concernant la communication sur les activités du projet :**

Au cours cette année 200, la visibilité de la contribution de l'UE a été assurée dans le cadre de l'Action à travers les activités couvertes par le plan de communication et de visibilité. Quelques résultats ont été obtenus, notamment :

- Les reportages photos et vidéos sont régulièrement publiés dans les réseaux sociaux Facebook (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nlJ0ijb9dVnMQ>) et WhatsApp, et mettent en valeur les résultats de l'Action dans toutes les Communes cibles ;
- L'animation de la plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre et du suivi des activités de l'Action ;
- L'administration du site web de l'ACFCAM/CTFC (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement des Communes bénéficiaires ;
- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis des sites reboisés en 2019), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

❑ **Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire**

La plupart des Communes cibles ont tenu des réunions d'information et de sensibilisation des populations et parties prenantes locales du projet « Reboisement 1400 ». Les Conseillers municipaux sont suffisamment outillés sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire de leurs Communes respectives dans le cofinancement des activités de l'Action. I

Tableau 4 : Synthèse des résultats directs 2.1

| N° | Commune bénéficiaire | Résultats obtenus en 2020 |
|-----------------------------|----------------------|--|
| Zone de savane sèche | | |
| 1 | Guémé | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; |

| N° | Commune bénéficiaire | Résultats obtenus en 2020 |
|----|----------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 22 000 sachets par l'Action ; ▪ 13 812 plants forestiers et fruitiers produits en pépinière en 2020; ▪ Mise en terre réalisée sur 89 ha cette année. |

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

En ce qui concerne la traçabilité et la légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. Les Communes de **Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo** et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier de cet appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ. Les contrats de prestation sont en cours de signature.

Par ailleurs, le CTFC a eu à sensibiliser au mois d'août, les responsables communaux, les populations riveraines, notamment les vendeurs de bois installés le long de l'axe lourd Nyambaka-Ngaoundéré et autres acteurs impliqués dans les activités du projet reboisement 1400 sur les aspects de légalité du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal (MIB).

Résultat attendu 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : *Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.*

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons qu'un suivi permanent est fait sur le terrain, grâce à la flotte téléphonique et des comptes rendus hebdomadaires des Chefs d'antenne des deux zones d'intervention et des points focaux communaux. Par ailleurs, le CTFC tient régulièrement ses réunions de coordination et de cadrage avec l'Assistant Technique du Projet. Des missions de terrain sont régulièrement effectués dans les Communes cibles pour la supervision et le contrôle des opérations réalisées sur les sites reboisés. Enfin, le CTFC a effectué plusieurs missions de suivi-évaluation interne à mi-parcours dans les Communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche.

L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action

Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation des populations locales se sont tenues dans les villages des Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sur certaines questions transversales telles que : la viabilité environnementales, la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la Covid-19.

Annexe 1 : Relations / Nature des partenariats à Guémé dans le cadre du projet R1400

| N° | Commune bénéficiaire | Partenariats mis en place par R1400 et Durée | Objet du Partenariat | Résultats à court et moyen terme |
|-----------------------------|----------------------|--|---|---|
| Zone de savane sèche | | | | |
| 1 | Guémé | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans ▪ MINFOF/MINEPDED - Durée Permanente et Indéterminée | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire les Activités du R1400 ▪ Impliquer le MINFOF/MINEPDED | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Objectifs en terme de superficies sont atteints et la Commune engagée |

Annexe 2 : Sites de reboisement et essences plantées à ce jour

| N° | Commune | Sites reboisés et regarnis | Essences plantées | Superficies par Essences | Intérêt socioéconomique des Essences |
|-----------------------------|--|--|---|--|---|
| Zone de savane sèche | | | | | |
| 1 | Guémé (E. Nord) Obj : 60 ha sur les 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> • Villages : Gabaraye Yika, Gabaraye Widi et Guemere <p>TOTAL : 95 ha de plantations d'Anacardiers (dont 6 ha regarnis réussis des sites reboisés en 2019 et 89 ha plantés en 2020).</p> <p><u>Niveau d'atteinte des objectifs fixés : 158,33%</u></p> | Plants forestiers et plants fruitiers (Anacardier), avec un écartement de 10m x 10m | <p>Anciennes plantations d'Anacardiers 6 ha au village Gabaraye.</p> <p>Plantation d'Anacardiers 65 ha au village Guemere.</p> <p>Plantation d'Anacardiers 20 ha au village Gabaraye.</p> <p>Plantation d'Anacardiers 4 ha au village Widigue.</p> | Anacardium occidentale (Noix de cajou) : Meilleur fruit oléagineux, Très bénéfique pour la santé Les gaines possèdent une Grande valeur nutritive, et ont des effets protecteurs contre les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension artérielle et le déclin cognitif. |

Annexe 3 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement

| Communes | X | Y | Site de reboisement | Superficies en ha à reboiser en 2019 |
|----------|-----------|----------------|---------------------|---|
| Guémé | 10.45287 | 15.11932 | GY 1 | Village de Gabaraye YIKA : plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 21,70 Ha |
| | 10.44981 | 15.12057 | GY 2 | |
| | 10.44885 | 15.12172 | GY 3 | |
| | 10.44644 | 15.12299 | GY 4 | |
| | 10.44925 | 15.12348 | GY 5 | |
| | 10.45165 | 15.12387 | GY 6 | |
| | 10.45372 | 15.12356 | GY 7 | |
| | 10.453912 | 15.11950 | GY 8 | |
| | 10.45395 | 15.11899 | GY 9 | |
| | 10.45288 | 15.11934 | GY 10 | |
| | 10.48149 | 15.10759 | GW 1 | Village de Gabaraye WIDI: plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 11,78 Ha |
| | 10.48102 | 15.10891 | GW 2 | |
| | 10.48164 | 15.11187 | GW 3 | |
| | 10.48339 | 15.11105 | GW 4 | |
| | 10.48391 | 15.10988 | GW 5 | |
| | 10.48479 | 15.10880 | GW 6 | |
| | 10.48208 | 15.10767 | GW 7 | |
| | 10.48171 | 15.10686 | GW 8 | |
| | 10.48150 | 15.10764 | GW 9 | |
| | 10.59334 | 13.90437 | Z F dégradée 10 | |
| | 10.59346 | 13.90416 | Z F dégradée 11 | |
| | 10.59355 | 13.90403 | Z F dégradée 12 | |
| | 10.59485 | 13.90339 | Z F dégradée 2 | |
| | 10.59556 | 13.90484 | Z F dégradée 3 | |
| | 10.59573 | 13.90536 | Z F dégradée 4 | |
| | 10.59529 | 13.90529 | Z F dégradée 5 | |
| | 10.59475 | 13.90501 | Z F dégradée 6 | |
| | 10.59433 | 13.90492 | Z F dégradée 7 | |
| | 10.59372 | 13.90508 | Z F dégradée 8 | |
| 10.59320 | 13.90467 | Z F dégradée 9 | | |